

Projet éducatif 2023/2024

L'Association Familles Rurales Acy Serches développe depuis plusieurs années des actions envers les enfants des familles des deux villages et aux alentours.

Depuis le 1^{er} avril 2022, en collaboration avec le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Acy-Serches, l'accueil périscolaire des mercredis est sous PEDT.

Les deux objectifs principaux sont les suivants :

- ↪ Favoriser les liens sociaux et créer des relations intergénérationnelles.
- ↪ Développer la culture en milieu rural.

Au-delà de l'Accueil de Loisirs, notre animatrice met en place toutes sortes d'actions et d'animations pour réaliser nos objectifs.

Les objectifs éducatifs de l'Association pour les Accueils de Loisirs extrascolaires sont :

- Assurer un rôle social et éducatif
- Permettre à l'enfant de vivre un vrai temps de vacances,
- Découvrir des loisirs
- Sensibiliser à la citoyenneté
- Respecter l'épanouissement de l'enfant,
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées,
- Avoir une équipe d'animation diplômée,
- Instaurer un climat d'échanges avec les parents,
- Découvrir le milieu local.

Pour l'accueil périscolaire en plus de ceux nommés ci-dessus, le comité de pilotage du PEDT a pour objectifs de :

- Faire le lien entre les apprentissages fondamentaux scolaires et les activités périscolaires
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, l'autonomie et la prise de responsabilité afin de développer la citoyenneté chez l'enfant.
- Favoriser les parcours culturels et sportifs

Il est laissé au soin de l'équipe d'animation d'organiser au mieux son projet pédagogique afin que celui-ci réponde aux objectifs de l'Association.

Projet éducatif 2023/2024

Plusieurs éléments importants sont aussi à prendre en compte lors des différentes animations :

- Proposer un accueil de qualité aux enfants.
- Respecter le rythme de vie des enfants.
- Varier les activités.
- Utiliser un espace aménagé pour les plus jeunes
- Proposer des activités permettant le développement de l'imaginaire et la créativité de l'enfant.

Orientations générales et éducatives :

L'Association souhaite mettre en place 4 temps d'Accueil de Loisirs Sans hébergement extrascolaire au cours de l'année 2022/2023 :

- Vacances d'automne 2023 : du 23 octobre au 3 novembre 2023
- Vacances d'hiver 2024 : du 4 au 8 mars 2024
- Vacances de printemps 2024 : du 22 avril au 3 mai 2024
- Vacances d'été 2024 : du 8 juillet au 2 août et du 26 au 30 août 2024

Ainsi qu'un temps d'Accueil de loisirs périscolaire du 6 septembre 2023 au 3 juillet 2024.

Concernant les ALSH extrascolaire, la capacité d'accueil maximale sera d'une cinquantaine d'enfants de 3 à 12 ans, du Lundi au Vendredi, de 9h à 17h et aux mêmes horaires pour l'ALSH périscolaire des mercredis avec une capacité maximale de 24 enfants.

Un temps d'accueil le matin sera proposé de 8h à 9h et le soir de 17h à 18h.

Un temps d'accueil le midi est mis à disposition des familles, pendant les vacances scolaires en système de restauration collective et pendant les mercredis en repas fournis par les parents.

Les inscriptions se font à la semaine pour les vacances scolaires et au trimestre pour les mercredis.

Les temps d'accueil se tiendront à la salle communale d'Acy et dans l'école Charles Chevallier pendant la période estivale.

Les animateurs veilleront à privilégier les jeux en extérieurs (quand le temps le permet).

Les rythmes de vie des enfants étant différents, il faudra veiller à mettre en place des activités propres à chaque tranche d'âge. Des temps communs sont cependant à prévoir (activités communes, grands jeux et goûter ensemble...).

Projet éducatif 2023/2024

Les idées des enfants doivent être prises en compte. Un temps de parole doit leur être proposé, il permettra de réaliser un bilan régulier, ainsi que de laisser part aux prises d'initiative.

L'aménagement de l'espace doit permettre une autonomie lors de certains temps (temps calmes et temps libres) et une appropriation des lieux par les enfants.

Un temps d'échange avec les parents devra être favorisé afin de permettre à ceux-ci de se renseigner sur la vie de l'accueil de loisirs et de s'y investir s'ils le souhaitent avec l'accord de la direction et de l'équipe d'animation.